

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA
PROTECTION DE LA NATURE, DES BASSINS DE
RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS

Dakar, le

12 JAN. 2009

for Bureau
AD

Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)
LE DIRECTEUR GENERAL

Objet : Observations des documents de Directive techniques
pour la certification en Aquaculture

Monsieur le Représentant,

Vous m'avez soumis par lettre du 25 novembre 2008 pour observations les documents de directive techniques pour la certification en aquaculture, présentées lors de la quatrième session du sous-comité des Pêche, à Puerto Varas (Chili), du 06 au 10 octobre 2008.

Je vous informe en réponse que mes services techniques ont passé en revue tous les documents et en ont bien apprécié leur qualité. Ils soulignent, en plus, que le contenu des documents est en phase avec le travail déjà initié par l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) dans le cadre de la certification des produits de l'aquaculture.

Cependant, il a été suggéré par mes services de la nécessité de mentionner dans les documents les valeurs maximales limites de Résidus pour tous les produits chimiques, produits vétérinaires et antibiotiques autorisés en aquaculture.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Représentant**, à l'assurance de ma considération distinguée.

//) **Monsieur Amadou OUATARA**
Représentant Résident FAO

DAKAR

BUREAU REP.FAO DAKAR/SENEGAL	
DATE 12 JAN 2009	
DLN°	DATE
Action:	Info:
<input type="checkbox"/> ADMIN	<input type="checkbox"/> ADMIN
<input type="checkbox"/> PRS	<input type="checkbox"/> PRS
<input type="checkbox"/> SEC/R	<input type="checkbox"/> SEC/R
<input type="checkbox"/> BIBLIO	<input type="checkbox"/> BIBLIO
Initial/Date	
Classification:	



Abdourahmane DIOP